

# **PROCES VERBAL SEANCE DU 28 JUILLET 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.*

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/07/2023*

*Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 10      Pouvoirs : 1      Votants : 11*

**PRESENTS :** PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, TILLEUIL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, BUTET Ludovic.

**ABSENTS EXCUSES :** MOUSSON Anne-Marie, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne.

**ABSENTS :** LAFOND Jérémy

Yves CHERON donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE

## **Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023**

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR

## **Rappel de l'ordre du jour :**

- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : achat terrain, présentation des plans
- Réfection des routes : travaux faits et à faire
- Location logements
- Recensement de la population : nomination d'un coordonnateur
- Bibliothèque municipale
- Informations :
  - ✓ EVOLIS 23 : motion bouteilles plastiques
  - ✓ Humanoa
  - ✓ Projet photovoltaïque Victor Cheminet
- Questions diverses

## **MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)**

- Une rencontre avec les membres de la commission et les 3 candidates a eu lieu le 12 juillet, réunion au cours de laquelle chacun a pu donner un avis sur les esquisses présentées. Mr Le Maire informe l'Assemblée que depuis cette date 2 candidates se sont retirées du projet ; une annonce a été de nouveau remise sur la page facebook de la commune pour rechercher de nouvelles personnes intéressées par le métier d'assistantes maternelles.

Mr Le Maire fait un point sur la procédure :

- vu l'importance des travaux, le dossier de demande de subvention DETR devra être déposé au 1<sup>er</sup> octobre auprès des services de la Sous-Préfecture, pour cela le maître d'œuvre devra faire parvenir une estimation des travaux et un dossier complet ;
- la décision avait été prise lors de la précédente séance d'acquérir le terrain au lotissement de l'Arboretum appartenant à Alexandre Marty pour la somme de 6 900 €, il est nécessaire de délibérer.

**Délibération n° 2023/22 portant sur l'achat de terrain.**

## **Maison Cholin**

Les membres présents souhaitent que cette maison soit démolie.  
Une construction attenante au chaix pourrait être réalisée pour servir de local aux agents communaux (cuisine, toilette, douche, stockage).

## **REFECTION DES ROUTES**

Mr Le Maire fait part que le montant des travaux de rechargement des routes réalisés à ce jour s'élève à 46 314 € TTC et concerne les villages de l'Eveil, Châteaux, Le Mazurier ainsi que le sentier des Hortensias.

Intervention de Noël Paris :

- l'entreprise Colas devrait intervenir à partir du 7 août pour réaliser la suite des enrobés sur les chantiers initialement prévus ;
- il fait part que la toiture de l'atelier municipal est en mauvaise état et qu'il serait nécessaire de la refaire, l'ardoise sera remplacée par le bac acier ; les agents communaux réaliseront les travaux ;
- il fait un rapide résumé des autres travaux réalisés.

## **LOCATION LOGEMENT**

Mr Le Maire donne connaissance de la demande de Patrick Hochstrasser, habitant à Budelière, intéressé par la location de la maison au 2 chemin des Amoureux ; il rappelle le montant du loyer qui a été fixé à 220 € charges non comprises.

Les membres présents émettent un avis favorable.

**Délibération n° 2023/23 portant sur la location de la maison au 2, Chemin des Amoureux.**

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Mr Le Maire rappelle qu'il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Afin de réaliser l'enquête, une annonce pour recherche de candidat a été diffusée dans le bulletin municipal.

Il donne lecture du courrier de l'INSEE demandant aux collectivités concernées de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée nomme Sylvie Michaud, secrétaire de mairie.

**Délibération n° 2023/24 portant sur la nomination du coordonnateur communal.**

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Mr Le Maire fait part de la rencontre qu'il a eu avec Mme Olivier, directrice de la BCD, et David Duguay, son assistant, ces derniers ont fait un point sur la fréquentation de la bibliothèque communale. Peu de lecteurs la fréquentent et leur nombre est en diminution, en conséquence, les responsables départementaux proposent une fermeture.

Mr Le Maire informe l'Assemblée que Alice Larpin remplacera Patricia Foucat durant ses congés à l'Agence Postale Communale.

Christian Wouters informe l'assemblée sur les dossiers suivants :

### **SIAEP BOUSSAC-GOUZON :**

Le processus de fusion du SIAEP Boussac-Gouzon avec le SIAEP des Deux Sources, constitué des deux communes de Pionnat et Saint-Hilaire la Plaine, débutera en Septembre : chaque commune devra se prononcer pour une fusion au 1er Janvier 2024. La nouvelle entité portera le nom de "CONFLUENCE EAUX".

Autre dossier en cours : le transfert de compétence vers la communauté de communes Creuse Confluence, sera effectif au 1er Janvier 2024. En terme de gouvernance et afin de respecter les engagements pris vis-à-vis des délégués des communes en place, ceux-ci resteront en poste jusqu'à la fin de leur mandat municipal en 2026. Dès les prochaines élections municipales, les membres du conseil syndical de "CONFLUENCE EAUX" ne seront plus des délégués communaux mais des délégués communautaires. Enfin, il n'y aura plus qu'un représentant par commune et un suppléant au lieu de deux délégués titulaires + deux suppléants actuellement.

### **EVOLIS 23 : conseil syndical du 27 juin 2023**

#### **Élargissement des compétences d'EVOLIS23 sur le traitement des déchets :**

Compte tenu de la réduction programmée de l'accueil des déchets par les centres de traitement limitrophes, dans l'Indre et dans le Puy-de-Dôme, et des augmentations des tarifs de traitement des déchets sur ces sites, une réflexion a été menée par les Communautés de Communes de Creuse afin de proposer une solution pérenne à l'échelle du Département.

La proposition qui a été présentée et adoptée consiste en un regroupement de la compétence de traitement des déchets de six communautés de communes de la Creuse pour mutualiser les solutions de traitement : il s'agit de Creuse Sud-Ouest, Creuse Confluence, Marche Combraille, Chénéraillles, Creuse Grand Sud et Evolis23. Chacune des six Communautés de Communes transfère ses compétences « Traitement des déchets et Prévention » à Evolis 23 tout en conservant la compétence « Collecte et Transport des déchets ».

La nouvelle entité, rattachée à Evolis23, pourra ainsi, dès 2023, négocier des contrats de traitement et de valorisation pour l'ensemble des 6 Communautés de Communes (flux en dépenses et en recettes).

Elle participera, avec Limoges Métropole et le Syded 87 à la construction d'une nouvelle "Unité de Valorisation Énergétique", un incinérateur, près de l'unité actuellement en place à côté de Limoges, ce qui apportera une solution à plus long terme pour les 6 Communautés de Communes de Creuse.

L'analyse des flux de déchets a été présentée, qui distingue les ordures ménagères, les déchets recyclables mais aussi les différents flux des déchetterie, présents et à venir (flux présents comme les encombrants, les produits électriques, peintures etc..) et les nouveaux types de déchets qui seront récupérés à l'avenir (les jouets par exemple...).

Les coûts appliqués à chacune des 6 Communautés de Communes seront modulés en fonction de la performance de chacune d'elles.

La politique de prévention sera également déployée à l'échelle des 6 Communautés de Communes comme la mise en place de ressourceries, mais aussi la lutte anti-gaspi alimentaire, la réduction des déchets verts etc...

Le coût estimé du traitement, à terme, serait entre 53 et 60 €/habitant tous types de déchets cumulés.

En ce qui concerne la nouvelle entité Evolis 23, une gouvernance spécifique est mise en place avec un collègue "Traitement" et 43 élus issus des 6 Communautés de Communes.

Mr Le Maire propose à l'assemblée la motion suivante :

### **Motion d'opposition à la fausse consigne sur les bouteilles plastiques**

Il s'agit de prendre position par rapport à la proposition de mise en place d'une consigne sur les bouteilles plastiques.

Cette proposition émane de grandes sociétés agroalimentaires (Unilever, Nestlé, Danone, Pepsi...) qui utilisent des bouteilles en plastique : le prix des bouteilles est majoré à la vente et les sociétés mettent en place un réseau de machines de recyclage installées à l'entrée des supermarchés. Ces appareils remboursent le consommateur du prix de la consigne. La proposition a été présentée auprès du ministère de l'écologie et fait l'objet de cette consultation nationale.

Les élus de Soumans s'opposent fermement à la création de ce dispositif de consignation des bouteilles en plastique et :

- réaffirment leur engagement pour le maintien du service public de collecte et de traitement des emballages ménagers ;
- s'opposent à l'instauration d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique et demandent au gouvernement de sursoir à son projet ;
- rappellent leur volonté de travailler avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre le taux de 90% de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique mais aussi l'objectif fixé par les pouvoirs publics consistant à diviser par deux le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030 ;
- attendent du gouvernement qu'il défende auprès de la Commission Européenne la spécificité et l'intérêt de notre service public de collecte et de traitement des déchets ménagers par la promotion de dispositifs alternatifs à la consigne.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° 2023/25 portant sur l'opposition de la mise en place de la consigne sur les bouteilles plastiques.**

### **HUMANOA**

Mr Le Maire informe l'Assemblée que Stéphane Béguin, propriétaire d'HUMANOA, annonce l'ouverture de la structure pour le 20 août avec 3 personnes inscrites ; il fait savoir également qu'il sera désormais possible aux personnes d'être accueillies en court séjour.

### **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE CHEMINET**

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée qu'une réunion est prévue le 31 juillet avec Lucie Pomier de la Générale solaire pour la présentation du permis de construire du parc photovoltaïque de Victor Cheminet.

### **BOULANGERIE**

Mr Le Maire informe les membres présents que le bail commercial a été signé le 12 juillet. Laurent Caire est satisfait de son activité ; le distributeur, alimenté tous les jours de la semaine, fonctionne bien.

### **INFORMATION**

Le contrat d'Eric Ripon a été prolongé jusqu'au 30 septembre.

SIAG : intervention de Sandrine Tilleul.

- la cuisine de la cantine a été repeinte par les agents communaux ;

- mutualisation pour achat des produits d'entretien

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Intervention de Noël Paris

- ouverture des plis pour l'achat de matériels et mobiliers pour la médiathèque
- choix d'une entreprise pour le transport scolaire : entreprise TRANSARC d'Aubusson

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Président,  
J.C. PARNIERE

La secrétaire,  
Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR